

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JUILLET 2021 à 20H

Le 23 juillet 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de La Pierre, sous la présidence de Madame Magali PRUNSTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 5

Présents : Magali PRUNSTER, Eric ODDOU , Frédérique XAVIER, François DEPEYRE , Nadine DEPEYRE

Nombre de votants : 5

4 habitants du village présents

A la demande de la Maire, Nadine DEPEYRE, 2ème adjointe, se porte volontaire pour être secrétaire de séance de ce conseil.

Selon l'ordre du jour:

1- Questions du public (Introduit par La Maire)

Deux habitants du village font part de leur impossibilité de rester à la réunion trop longtemps et manifestent leur intérêt pour le dernier point de l'ordre du jour concernant la tarification du service Assainissement Collectif. La Maire propose ainsi de modifier l'ordre des délibérations de la séance en débutant le conseil par ce point. Après consultation, le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

2- Validation du Procès-verbal du 21 mai 2021 (Présenté par la Maire)

La Maire précise qu'il a été envoyé par la gazette la mauvaise version du compte rendu, certaines rectifications sont donc à faire notamment:

le point 4 des dons aux associations, une erreur à corriger sur le nom de l'association Bien Vivre entre Aygues et Buëch au lieu de Bien Vivre à Serres comme noté dans le compte rendu.

le point 13 du bail du hangar communal, il faut corriger le terme "bail de 1 an " par "convention de mise à disposition de 1 an" et ajouter le vote des élus correspondant à ce point, à savoir validation à l'unanimité des présents 4 sur 5.

Le conseil valide à l'unanimité ces corrections 5/5 et de ce fait le compte-rendu du 21/05/2021.

3- Tarification du service Assainissement Collectif (Présenté par la 1ère Adjointe)

Comme demandé précédemment ce point est donc avancé pour être traité en priorité dans l'ordre du jour.

La 1ère adjointe expose différentes affiches préparées pour traiter de ce sujet complexe et pour lequel le débat avec les habitants est ouvert. Le public est donc invité à interagir :

Rapidement, Elisabeth DEPEYRE tient à faire part des échos entendus dans le village : l'éventuel rapprochement de la commune avec le grand groupe "Véolia" concernant la tarification de l'eau.

La 1ère adjointe dément et rassure cette habitante sur ce point : le conseil n'a jamais évoqué la possibilité de conclure un contrat avec VEOLIA.

Elle poursuit ses explications sur les travaux impératifs de la nouvelle station d'épuration et les différentes possibilités d'actions, notamment l'hypothèse de l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif.

Elisabeth DEPEYRE reprend que cela n'est pas sérieux de prévoir un débat le jour même du conseil municipal alors que ce point est inscrit à l'ordre du jour et que ce point important mérite une concertation avec les habitants. Selon elle, il aurait été bien plus judicieux de s'entourer de personnes compétentes dans les habitants en nommant son gendre Bruno ANEDDA spécialiste en station d'épuration. Elle ajoute que cela n'est pas très démocratique pour des élus prônant la démocratie participative.

La Maire intervient en disant que cela n'est pas la 1ère fois que ce sujet est abordé : dès le vote du budget, le conseil a informé publiquement que les tarifs de l'eau allaient indiscutablement être augmentés.

La Maire, rappelle que depuis un an, la parole est donnée au public au début de chaque conseil et que la possibilité de poser des questions écrites en amont des conseils ou de suivre les conseils en audio-conférence ont été proposés pendant la crise sanitaire afin que chacun puisse s'exprimer. Force est de constater que peu d'habitants s'en sont saisis !

Jean-Luc JOFFRET demande lui la tenue d'un référendum à ce sujet.

D'après ces habitants, il y avait là un sujet important. La Maire regrette que ces habitants n'aient pas jugé les délibérations des conseils précédents comme importantes alors même qu'il est reproché la manière de mener une gestion participative.

Elisabeth DEPEYRE s'étonne également que ce sujet n'ait pas été traité en concertation avec les habitants avant.

La Maire intervient en disant qu'il existe bien une commission "Voirie-Eau Assainissement" et donne la parole à Eric ODDOU son référent puisque cette commission ne s'est pas réunie. Eric ODDOU estime que cela n'était pas son rôle, que c'est au conseil de faire cette réunion, de l'animer, la 1ère adjointe est élue pour ça ! Il propose de reporter le vote et de réunir les habitants avant.

La maire lui fait remarquer que lui aussi est élu et qu'aux dernières nouvelles les principes des commissions participatives et de la charte ont été votés à l'unanimité.

La Maire, un peu agacée, regrette que les habitants ne se manifestent que lorsque l'on touche au porte-monnaie !

La 2ème adjointe précise aussi que les commissions qui se sont déjà réunies ne mobilisent pas trop les habitants pour l'instant et c'est bien dommage.

Annick VIALET intervient en disant que pour elle rien n'est nouveau, qu'elle connaissait l'obligation réglementaire 40/60 non appliquée dans la commune jusqu'alors. Elle précise que les explications données sont très claires et comprend tout à fait la démarche du conseil. Elle s'étonne aussi du peu d'habitants présents alors que l'invitation était très claire.

La Maire rajoute que pour mener cette réflexion, la commune l'a fait avec l'appui des services du département et que les tarifs ne peuvent être modifiés qu'avant la période de relève des compteurs pour la facturation de l'année suivante (les relevés pourraient être donc décalés en septembre éventuellement si nécessaire), voilà pourquoi la décision était urgente à prendre, pour ne pas repousser d'une année supplémentaire le projet de la nouvelle station d'épuration.

Le conseil après concertation décide de reporter le vote de ce point: 4 pour et 1 abstention (Mme PRUNSTER). Une réunion avec les habitants sera proposée en Août ou septembre et sera suivie d'un conseil municipal.

Les 2 habitants ayant demandé l'avancement de ce point de l'ordre du jour, quittent la salle en précisant pour l'une d'entre eux être déçue et regretter l'attitude des élus ne respectant pas la démocratie participative mise en avant pendant la campagne électorale.

Le conseil municipal débat pour programmer une réunion publique rapidement afin de pouvoir bénéficier de l'avis de Bruno ANEDDA actuellement en résidence dans le village. La Maire rappelle l'enjeu de voter la modification de la tarification afin de pouvoir procéder aux relevés des compteurs et demander les aides financières à l'agence de l'eau pour poursuivre le projet de la station d'épuration. François DEPEYRE propose de faire une réunion publique vendredi 30 juillet puis un conseil municipal vendredi 6 août. La Maire interroge François DEPEYRE sur les activités exactes de son beau-frère, ce à quoi, François répond qu'il ne les connaît pas en détail : "Je m'en tiens éloigné car c'est un Sarde". La première adjointe demande qui se porte volontaire pour animer une telle réunion, devant le silence, elle y consent. La 1ère adjointe expose le temps passé pour préparer ce point et demande le soutien d'Eric ODDOU car c'est bien connu qu'elle n'est pas légitime dans le village. Au moment de fixer la date, François DEPEYRE nous affirme que son beau-frère part le lendemain matin. La réunion publique est donc actée mais sans date précise.

4- Assiettes des coupes de bois (Présenté par la 1ère Adjointe)

La 1ère adjointe explique que les parcelles de bois à Aiguilles prévues pour 2024, seront disponibles pour les particuliers en 2022 via le principe de "coupes à l'entreprise" (contenance 350 à 400 stères).

Suite au sondage pour les coupes de bois, 7 personnes sont intéressées par du bois coupé en 4 m entre 40 à 42€/stère. Pour les coupes de bois traditionnelles, 5 personnes se sont inscrites.

Renseignements pris, la commune pourra décider par délibération ultérieure si elle attribue les coupes aux seuls résidents principaux ou aussi aux résidents secondaires, si les habitants peuvent bénéficier des deux services et le volume (minimal ou maximal) de bois coupé par l'entreprise que chaque habitant pourra acheter. La mairie pourra éventuellement vendre le surplus de bois à une entreprise si la totalité n'est pas attribuée.

Validation à l'unanimité de l'affectation à l'affouage en 2022 de la parcelle du bois d'Aiguilles : 5/5.

5- Convention de déneigement et travaux divers (Présenté par la 2ème Adjointe)

La 2ème adjointe expose que la convention de déneigement se terminant fin juin avec le "GAEC des Granges" représenté par Laurent ODDOU, elle doit être renouvelée au 1er juillet.

Cette convention prévoit le volet "déneigement" des voies communales ainsi qu'un volet "travaux divers" suite aux intempéries et remise en état de voirie. A la demande de M. ODDOU, elle sera renouvelée pour 2 ans (au lieu de 3 ans pour la précédente) et concernera pour le déneigement les voies communales suivantes : chemin des aires, route du Vissac, place du 19 mars au collet et place de l'Eglise. Une augmentation du tarif horaire (+5€ HT) pour le déneigement est également demandée, ce qui représente 50€ de plus à l'année pour environ une moyenne de 10 heures de déneigement par hiver.

La rémunération serait donc de 60€ HT de l'heure pour toutes les interventions. Les rues étroites ne sont plus concernées par la convention au vu du matériel inadapté de Laurent ODDOU pour le déneigement. Une solution est toujours recherchée par la commune.

Les travaux divers avec son propre matériel (tracteur, tractopelle, mini-pelle etc...) concernent le déblaiement et la remise en état suite aux crues, chutes de grêle, glissement de terrain ou tout autre urgence sur la commune.

M. ODDOU interviendra par exemple prochainement sur les buses bouchées aux Granges, aux Aires et rochers sur le chemin de Bourriou.

La présente convention conclue jusqu'au 30 juin 2023 est validée à l'unanimité 5/5.

6- Réalisation d'un plan d'adressage (Présenté par la Maire)

Ce point consiste à valider le lancement de l'opération d'adressage qui a déjà été confiée à la CCSB par délibération du 30 octobre 2020 (réalisation du plan uniquement).

Une première réunion s'est tenue en mairie le 22/7 avec Maxime ANOT de la Communauté de Communes et les habitants s'étant portés volontaires pour avoir les premières bases du travail à effectuer pour démarrer le plan d'adressage du village.

Un tableau des voies existe déjà en mairie (établi en 2000) avec différents noms de voies à conserver ou non en fonction de desserte aux habitations. Il faudra donc acter ces noms de voies, en choisir pour compléter si nécessaire pour la 1ère phase de travail avec la CCSB. Dans un 2ème temps viendra la numérotation des maisons et la localisation GPS. L'adressage "numérique" peut être fait en 1 mois et effectif pour les livraisons et autres même si les panneaux ne sont pas posés car les points GPS

permettent aux secours et livreurs de s'y retrouver même sans repères visuels. Une prochaine concertation avec les habitants aura lieu ultérieurement.

La délibération actant le lancement du plan d'adressage est validée à l'unanimité 5/5.

7- Création d'un site Internet (Présenté par la Maire)

La Maire indique que suite au sondage auprès des habitants et aux réponses d'une vingtaine de personnes, il en ressort qu'un site Internet serait bienvenu ainsi qu'un support papier type petit journal. Le travail de la commission numérique s'est orienté vers le service "Campagnol", possible grâce à notre adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France. Pour un tarif annuel de 120€, il propose un site internet avec 5 rubriques. Possibilité d'un site plus complet pour 220€/an si besoin de plus de rubriques et plus de photos.

Le Conseil valide à l'unanimité 5/5 la création du site Internet avec le choix pour l'instant du site minimaliste à 120 € tout en se laissant la possibilité de migrer sur l'offre complète en fonction des besoins.

Lors de la prochaine commission numérique, la réflexion portera également sur l'application "intramuros" et une page Facebook comme suggéré par François DEPEYRE.

8- Participation à l'édition d'un livre historique (Présenté par la 2ème Adjointe)

La 2ème adjointe explique que le 31 mai dernier les mairies de Sigottier et La Pierre ont reçu un mail de Pierre Pascal les informant du projet d'écriture avec Philippe Roux d'un livre historique sur "les Seigneurs de Peyre". Cet ouvrage portera à la fois sur les Seigneurs de Peyre des Hautes-Alpes (communes de La Pierre et Sigottier) et sur les barons lozériens (commune de Peyre-en-Aubrac) dont les 2 branches sont liées si l'on remonte suffisamment dans le temps. Une 1^{ère} rencontre a eu lieu avec les élus de Sigottier et La Pierre le 29 juin dernier afin d'aborder ce projet d'édition.

La publication de cet ouvrage est prévue pour la fin de l'année et le total des dépenses est estimé à environ 2800€, le budget de cette opération se limitent aux frais d'impression et de diffusion (300 exemplaires d'environ 150 pages). A noter l'absence de droits d'auteurs, la mise en page et l'auto-édition étant assurées par l'association ASCEE (association sportive culturelle et d'entraide de l'environnement) basée dans le 05 dont Pierre Pascal est le vice-président.

Une demande de participation financière est faite aux 3 communes concernées afin d'équilibrer au mieux cette opération qui contribuera à une meilleure connaissance de l'histoire de ces communes.

Il est proposé soit de donner une subvention à l'association (300€ estimé par les auteurs/commune) soit le principe d'une souscription (commande de livres avant la sortie publique donc à prix coûtant : 14€ pièce). Les livres seront ensuite proposés à la vente par l'intermédiaire de la bibliothèque municipale.

Le Conseil est invité à délibérer sur la participation ou non à l'édition de cet ouvrage et de quelle manière.

Vote à l'unanimité 5/5 pour la participation avec l'achat de 20 livres correspondant à la somme de 280€. Ces livres seront revendus au prix d'achat.

9- Projet de recrutement d'un contrat aidé PEC : Parcours Emploi Compétence (Présenté par la Maire)

Les collectivités ont été sollicitées pour relancer l'emploi des jeunes par la création de contrats aidés pour les 18-25 ans. Ce projet permettrait d'épauler Françoise notre secrétaire (manque d'heures) ou

même Christophe l'agent technique dans divers domaines (ménage divers, site internet, comptes rendus etc.) Il sera possible de solliciter d'autres communes pour un éventuel temps plein.

Le contrat minimum est de 9 mois pour 20h et l'aide ne peut dépasser 24 mois. La prise en charge est de 80% à hauteur du SMIC pour 20h ce qui représenterait un reste à charge pour la commune de 177.69€/ mois. L'embauche pourrait se faire au mieux à partir du 1^{er}/10/2021 si nous trouvons une personne avec un profil correspondant.

Le conseil est invité à acter ou non ce projet de recrutement : **validation à l'unanimité 5/5**. Une offre d'emploi sera diffusée par la mission locale qui se chargera d'étudier et de sélectionner les profils.

10- Questions diverses

La Maire fait un petit récapitulatif des affaires en cours et des derniers évènements:

Concernant l'échange de terrain avec M. Charbonnier, nous sommes en attente des propositions de bornage du géomètre et le terrain doit d'abord avoir été rendu praticable avant l'échange pour ne pas qu'il y ait de rupture de desserte publique.

Cet échange nous a amené à faire un point sur le statut de ce chemin (Voirie communale ou chemin rural) et par la même occasion un point global sur la voirie : le tableau de classement des voies date de l'année 2000 (Entreprise SIAMAR). Par ailleurs, une visite de l'antenne technique de Laragne, représentée par Mme DALMASSO, a été faite le 13 juillet sur la voirie communale au Château dans le virage sous M. Poleska qui avait signalé en mairie que la route s'affaissait. Mme DALMASSO lui a conseillé de continuer les mesures commencées et de surveiller l'évolution des fissures et la dégradation suite aux pluies et chutes de neige... Éric ODDOU prend la parole pour dire qu'il connaît bien Mme DALMASSO et qu'elle est incompétente et que la maire aurait dû faire appel à une entreprise privée en citant M. Gautier. La maire répond qu'elle a pris attache auprès des services d'appui technique dédiés aux communes du département (IT 05) qui l'ont orienté vers l'antenne technique de Laragne.

Un point a été fait également sur l'affaissement dans la calade (sous le chanelou) et sur la RD en face du point propre du collet.

Toujours par l'intermédiaire d'IT 05 (Ingénierie Territoriale), venue de M. Bertrand le 20 juillet pour avoir un avis sur le bâtiment de la Cure : il ressort que l'ossature est bonne mais que tout l'intérieur serait à refaire pour répondre aux normes actuelles demandées. La réflexion doit se faire sur le devenir de ce bâtiment : le laisser tel quel avec des travaux de remise aux normes ou bien l'affecter à une autre utilisation ou bien le détruire etc... Dans l'immédiat, il est nécessaire de faire établir des diagnostics pour s'assurer de la sécurité des personnes (Risques incendie, électrique...etc)

Bibliothèque: celle-ci a été délocalisée en face du gîte en prévision des diverses manifestations de l'été dans la salle polyvalente.

Camping sauvage: faisant suite à plusieurs demandes à la mairie, il est décidé de proposer aux demandeurs les alentours de La Cure plutôt que la parcelle en haut des gorges non-désherbée et sans eau à proximité contrairement à la parcelle devant la Cure. Il s'agira d'en informer au préalable les locataires du bâtiment.

Les relevés des compteurs d'eau devraient débuter fin août (sauf information contraire liée à la décision concernant la tarification de service assainissement)

La Maire tient à remercier les habitants qui assurent l'arrosage des fleurs mises en place dans le village ainsi que ceux qui ont rajouté des fleurs supplémentaires et désencombré les fontaines.

Plusieurs animations ont déjà eu lieu en juillet dans le village :

- Le 14 juillet à 18h : déambulations dans le village en commémoration de la Fête Nationale, suivies d'un apéritif qui a réuni environ 40 personnes.
- Le 17 juillet à 16h : atelier image auquel 4 habitants ont participé suivi à 19h apéritif offert par la mairie et d'un repas partagé, puis de la projection du film à 21h en plein air sur la place du 19 mars "Qu'Allah bénisse la France". Ce film ayant suscité quelques critiques et interrogations de la part de certains habitants, la Maire rappelle que l'association a choisi les films attribués aux 4 communes accueillant le projet et que la mairie n'a ainsi pas contribué à ce choix. Ceci étant dit, environ 40 personnes étaient présentes lors de cette soirée cinéma en plein air ce qui est plutôt encourageant pour une 1ère.
- Les 24 et 25 juillet aura lieu la fête du village ainsi que diverses animations pour les enfants et les adultes avec l'association Ludambule de Gap financées par la Bibliothèque départementale en collaboration avec la bibliothèque communale et le comité des fêtes de la commune. Le dimanche 25 juillet se jouera le challenge de boules Aimé Manent.
- Épicerie ambulante: depuis lundi un épicier vient au village et propose divers produits.

La Maire rappelle le Raid VTT qui aura lieu le 5/9/21 avec 2 parcours dans le village entre 11h et 13h. Les 2 parcours se dérouleront sur routes ouvertes, aucune restrictions de circulation mais prudence et bienveillance. Renseignements et inscriptions : <https://www.defi-rock-and-road.com/>

Eric ODDOU prend la parole pour dire que la Maire n'avait pas à faire passer l'arrêté préfectoral concernant la réglementation des nuisances sonores. Il s'inquiète que maintenant, même les sports motorisés pourraient faire l'objet de contestations. Selon lui, dans un village, on n'a pas besoin de la réglementation officielle.

François DEPEYRE renchérit en disant qu'avant l'arrivée des "doryphores", tout se passait bien dans le village. La Maire rétorque qu'après "les étrangers" on a maintenant droit au couplet sur les doryphores !

Eric ODDOU termine en tenant à saluer le courage de Jacques BECHAZ ancien élu pour être passé chez lui pour lui expliquer pendant plus d'une heure les raisons de sa démission. Il indique qu'il n'est pas passé que chez lui. La Maire répond que c'est très bien, et qu'elle n'a pas eu cette chance.

Fin de la réunion vers 22h40.